

Objectif de la FOCAM:

Permettre à chaque citoyen de disposer des médicaments dont il a besoin, en quantité nécessaire et selon la qualité requise, partout où il se trouve, sans que cela ne l'appauvrisse.

Domaines de travail

- ◊ Renforcement du système pharmaceutique;
- ◊ Mise en place des mécanismes de gestion des médicaments, des procédures et des outils d'aide à la décision ;
- ◊ Renforcement des capacités des prestataires à la gestion adéquate des médicaments ;
- ◊ Organisation des approvisionnements, du stockage et de la distribution des médicaments essentiels et autres produits de santé aux formations sanitaires ;
- ◊ Réalisation d'études, analyses et évaluations sur les questions liées à l'accès aux médicaments ;
- ◊ Conseil et expertise technique sur les questions liées à l'accès aux médicaments ;
- ◊ Organisation des campagnes de promotion du bon usage du médicament et de lutte contre les faux médicaments.

Journée mondiale des pharmaciens 25 septembre 2025

Depuis 2009, la communauté internationale commémore la journée mondiale des pharmaciens, tous les 25 septembre. Cette date correspond à la fondation de la Fédération internationale pharmaceutique (FIP), le 25 septembre 1912.

La journée mondiale des pharmaciens est dédiée à la valorisation du rôle des pharmaciens dans les systèmes de santé à travers le monde. Elle permet de sensibiliser les décideurs politiques, les autorités de santé et le grand public au rôle essentiel que les pharmaciens jouent dans l'accès aux soins et la sécurisation des traitements médicamenteux.

Cette journée offre également aux professionnels du médicament, l'occasion de se former, de partager leurs expériences, de promouvoir les bonnes pratiques et de renforcer la collaboration avec les autres branches du système de santé.

Au Congo, la journée mondiale du pharmacien sera célébrée sous l'égide de l'Ordre National des Pharmaciens (ONPC), membre de la FIP sous le : **"Pensez santé, Pensez pharmacien"**.

La FOCAM qui est un partenaire de l'ONPC s'associera à cette célébration, à travers la promotion des bonnes pratiques et la sensibilisation au rôle de premier agent de santé publique que devrait être le pharmacien.

En effet, le pharmacien est le seul professionnel de santé qui soit accessible à tout moment, de façon anonyme, sans rendez-vous, sans frais et quelque soit le problème de santé. Les populations devraient donc en être suffisamment informés afin d'éviter des parcours thérapeutiques parfois compromettants pour leur santé. L'éloignement, les durées d'attentes ou queues, la pauvreté ne devraient pas constituer d'obstacles à l'accès aux soins, dès lors qu'une pharmacie est ouverte en journée ou la nuit, dans le périmètre sanitaire et ce, quelque soit le problème de santé.

Cela suppose de doter les pharmaciens des capacités et des pratiques suffisantes pour répondre aux besoins en santé des populations, pas seulement en termes de médicaments, mais aussi d'écoute et d'orientation thérapeutique. C'est le plaidoyer de la FOCAM auprès des autorités sanitaires à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des pharmaciens.



CONTENU

Journée mondiale des pharmaciens	1
Rôle de la pharmacie d'officine dans les soins de santé primaires	2
Les médicaments de la rue : réinventer la lutte	4

Dr Ray MANKELE

Président de la FOCAM

Rôle de la pharmacie d'officine dans les soins de santé primaires

L'image que renvoie habituellement la pharmacie aux populations est, le lieu d'acquisition de médicaments et parfois aussi, de conseils sur l'utilisation des médicaments. Mais bien au delà, la pharmacie est le lieu de travail du pharmacien qui est un professionnel de santé à part entière. Il s'agit donc d'un espace de santé qui joue un rôle clé dans l'accès rapide et de proximité aux soins de santé primaires.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les soins de santé primaires sont la première ligne de contact d'une population avec le système de santé, offrant une approche complète et **centrée sur la personne**, pour répondre à la majorité de ses besoins sanitaires de **manière accessible**, continue et intégrée, qu'il s'agisse de la promotion de la santé, de la prévention des maladies, du traitement, de la réadaptation ou des soins palliatifs et cela, au **plus près de la vie quotidienne des individus, familles et communautés**. C'est bien ce qu'est la pharmacie d'officine, qui est implantée au cœur des populations.

Les 5 principes clés des soins de santé primaires sont : l'accessibilité, la continuité et l'intégration, l'approche centrée sur la personne et la communauté, les soins holistiques et la participation communautaire. Tout cela se retrouve dans le fonctionnement de l'officine.

1. L'accessibilité

Elle consiste à rendre les soins disponibles pour tous, indépendamment de la situation sociale ou économique.

La mission principale de la pharmacie est effectivement de rendre les produits de santé disponibles. Ces produits doivent être présents selon la forme adaptée et la qualité requise. Ce qui sous entend de les conserver dans un environnement conforme aux bonnes pratiques de stockage afin d'éviter leur dégradation et leur transformation en de véritables poisons.

L'implantation de pharmacies dans tous les districts sanitaires à Brazzaville et à Pointe-Noire contribue à

assurer cette accessibilité géographique des médicaments et donc des soins. *Les données collectées par la FOCAM au cours du mois d'août 2025, montrent que, sur un panier de 111 médicaments essentiels utilisés dans une formation sanitaire, le grossiste public n'en disposait que de 23% et les grossistes privés de 95%, ce qui témoigne de la grande participation du secteur privé et donc des officines à l'offre de soins.*

Par ailleurs, la présence de médicaments génériques notamment les moins chers dans les officines de pharmacie, à coté des médicaments innovateurs, contribue à lever les barrières sociales et économiques, contraires à la notion des soins de santé primaires. En effet, pour une même dénomination commune internationale, plusieurs dénominations commerciales sont disponibles avec des variations de prix pouvant dépasser les 300%. *C'est le cas, à titre d'illustration de la combinaison Artemether 80mg + Lumefantrine 480 mg (antipaludique) dont le prix de la boîte de 6 comprimés varie de 1 928 frs à 4 097 frs pour les 29 dénominations commerciales présentes; ou de l'Azithromycine 500 mg (antibiotique) dont le prix de la boîte de 3 comprimés varie de 2 835 frs à 11 155 frs pour les 32 dénominations commerciales disponibles; ou encore de l'Amlodipine 5 mg (antihypertenseur) dont le prix de la boîte de 30 comprimés varie de 1 660 frs à 13 085 frs pour les 12 dénominations commerciales disponibles.*

La population a donc le libre choix de son médicament en fonction de ses capacités économiques. La prise en compte des données issues des officines de pharmacie devrait être une préoccupation des décideurs du système de santé.

2. La continuité et l'intégration

Il s'agit de coordonner les services afin qu'ils suivent les individus tout au long de leur vie, donc d'assurer la permanence des soins.

L'organisation pharmaceutique est telle que des officines sont toujours ouvertes aux populations,

de nuit qui succèdent aux pharmacies de jours à Brazzaville ou du rythme de gardes hebdomadaires dans les autres villes, le service pharmaceutique reste permanent y compris les jours fériés ou lors des situations catastrophiques.

L'administration publique, les instances professionnelles et les pharmaciens ont bien intégré cette exigence de santé publique de sorte que toutes les facilités sont accordées pour permettre aux officines de pharmacies de rester ouvertes au public, quelque soit la situation (jours fériés, épidémies, crises sécuritaires, etc.).

3. L'approche centrée sur la personne et la communauté

Elle nécessite une réorientation vers la satisfaction des besoins de santé de l'individu, de sa famille et de sa communauté et non seulement plus, sur le traitement des maladies spécifiques. C'est pourquoi, l'officine réalise une étude environnementale pour la satisfaction des besoins de sa population de desserte.

Ainsi, les stocks ne sont pas toujours uniformes d'une officine à l'autre, même lorsque le profil épidémiologique est le même. Leur constitution tient compte entre autres, de l'emplacement de la pharmacie (à coté d'un hôpital, en bordure d'un marché, au centre ville ou en périphérie, etc.) du niveau social des clients et même de la présence d'un patient ou d'un groupe de patients spécifique. L'intégration plus ou moins grande des produits parapharmaceutiques en fonction de la pharmacie, répond aussi à cette nécessité.

4. Les soins holistiques

Il s'agit de la prise en compte des aspects médicaux mais aussi sociaux, économiques et environnementaux qui influencent la santé. C'est tout le volet éducation et communication qui devrait être développé au sein de l'officine de pharmacie.

Le climat de confiance qui règne au sein de l'officine permet au patient de s'exprimer plus librement sur sa santé mais aussi d'écouter les conseils et orientations du pharmacien. C'est pourquoi, l'intégration des officines dans la mise en œuvre des différents programmes de santé (paludisme, VIH/SIDA, hépatites, maladies non transmissibles, etc.) notamment,

dans les volets promotion, prévention et prise en charge, aurait un impact non négligeable sur les populations et les communautés. La pharmacie devrait donc constituer un excellent relai de transmission des informations sur les déterminants de la santé, qu'il s'agisse d'informations écrites, qu'audiovisuelles.

5. La participation communautaire

Il s'agit de l'implication des individus et des communautés dans la prise en charge de leur propre santé.

La pharmacie est un espace de santé de proximité qui nécessite une appropriation par la communauté. Avec la disparition des pharmacies communautaires, la pharmacie d'officine devrait prendre le relai. Pour cela le pharmacien doit être attentif aux doléances des populations de son bassin de desserte et approfondir les rapports de confiance au profit de leur santé; ce qui conduirait à une appropriation par les communautés de cet espace de santé pour en faire « **leur pharmacie** » et ainsi les amener progressivement à se détourner de cette automédication tous azimuts et de la fréquentation des circuits illicites encore appelés "Bana manganga". Il en découlera que **chaque fois qu'un membre de la communauté aura un problème de santé, il pensera à son pharmacien qui pourra le conseiller, l'orienter et l'aider à trouver la solution appropriée.**

En somme, le pharmacien d'officine est bel et bien un acteur clé des soins de santé primaires en ce qu'il est accessible, disponible et tourné vers la satisfaction des besoins des individus, des familles et des communautés.

Pour jouer pleinement ce rôle, il a besoin d'un accompagnement des pouvoirs publics, des programmes de santé et des partenaires en termes de mise à niveau sur les questions prioritaires de santé publique, de mise à disposition d'équipements et fournitures de promotion de la santé et de visibilité dans les actions de santé publique.

Les médicaments de la rue : réinventer la lutte

Les "médicaments de la rue" sont des produits pharmaceutiques vendus par des personnes non autorisées, en dehors des canaux de distribution officiels (officine et dépôts pharmaceutiques, centres de santé et hôpitaux). Ils sont connus sous différents termes locaux, en fonction du pays. Au Congo, le terme le plus utilisé est "**Bana manganga**" littéralement "Enfants des médicaments" qui fait référence à ces vendeurs illégaux encore appelés quant à eux, "**Manganguistes**".

Ce phénomène a explosé dans les pays africains au lendemain de la dévaluation du francs CFA de 1992, qui a eu pour conséquences d'une part, l'augmentation des prix des produits importés dont les médicaments et d'autre part, une réduction du pouvoir d'achat des ménages qui avaient de plus en plus de mal à prendre en charge leur problèmes de santé. L'offre en produits médicaux "dit moins chers" est donc venu répondre à ce besoin de population.

Les médicaments sont des produits sensibles, qui se dégradent facilement lorsque leurs conditions de conservation et de manipulation ne sont pas respectées. La consommation des médicaments de la rue expose à des risques majeurs car leur composition n'est pas contrôlée et même si c'était le cas à l'origine, leur conservation et leur manipulation n'est souvent pas conforme aux normes.

Ils peuvent devenir inefficaces et contribuer à la persistance des maladies, à leur aggravation allant même jusqu'au décès ou alors devenir toxiques, provoquant l'apparition de nouvelles formes de maladies et là aussi, causer des décès.

C'est pourquoi, de nombreuses initiatives ont été mises en place pour lutter contre ce phénomène, particulièrement des campagnes de sensibilisation sur les dangers liés à la consommation des médicaments de la rue et des campagnes de saisie-destruction de ces médicaments. Mais, le constat reste le même : les médicaments de la rue continuent à envahir les marchés et trottoirs, au vu et au su de tout le monde et parfois dans des kiosques et boutiques tenues par des personnes non habilitées.

Aujourd'hui, les médicaments de la rue repré-

tent, la deuxième source d'approvisionnement en médicaments des ménages, après la pharmacie privée et avant la formation sanitaire publique. Ils constituent même la source d'approvisionnement quasi-exclusive, dans des localités dépourvues d'offices et dépôts pharmaceutiques légalement autorisés.

C'est pourquoi, la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments, dans sa vocation d'appui aux pouvoirs publics, propose de revoir les stratégies de lutte contre cette vente illicite des médicaments, en se fondant non plus, sur la répression ou la diabolisation, mais sur la satisfaction des besoins des populations en médicaments de qualité, avec une responsabilisation des consommateurs.

Le postulat de la FOCAM est que *si la population peut trouver du médicament de qualité, moins cher, à proximité de son domicile, le recours aux médicaments de la rue ne se justifiera plus.*

En effet toutes les enquêtes réalisées auprès des populations révèlent que ce sont ces deux facteurs, la disponibilité et le prix du médicament, qui déroutent les populations des circuits formels vers les circuits illicites. Dans les formations sanitaires publiques où le médicament est réputé moins cher, celui-ci n'est pas disponible alors que dans les officines de pharmacie privées qui ont une meilleure disponibilité, le médicament est réputé plus cher.

Il revient donc aux pouvoirs publics de :

- rapprocher le médicament des populations en incitant à l'ouverture d'offices de pharmacie ou de dépôts pharmaceutiques dans des zones non pourvues, en prenant en compte les données démographiques, plus que la couverture territoriale ;
- mettre à jour et diffuser le plus largement possible, y compris dans le secteur privé, la liste des médicaments essentiels, assortie de tables d'équivalence pour faciliter la substitution des médicaments et l'utilisation des médicaments génériques les moins chers ;

- Inciter les formations sanitaires à la l'élaboration des listes de médicaments référencés afin de faire coïncider les habitudes de prescription aux approvisionnements de la pharmacie;
- Encadrer la cession par la pharmacie de la formation sanitaire, de certains médicaments au public, particulièrement dans les zones dépourvues d'offices ou de dépôts pharmaceutiques régulièrement autorisés;
- rendre publiques, les prix des médicaments et inciter les professionnels de la santé à la prescription des médicaments les moins chers pour les populations économiquement défavorisées;
- sensibiliser les populations sur la présence de médicaments génériques les moins chers dans les centres de santé, les hôpitaux, les officines et dépôts pharmaceutiques régulièrement autorisés.

- réaliser des études comparatives sur les prix des médicaments génériques les moins chers, présents dans le circuit formel et les prix des médicaments de la rue.

La FOCAM œuvre déjà à la mise en œuvre de cette stratégie avec notamment (i) la promotion des médicaments génériques les moins chers, (ii) l'information régulière des populations sur les pharmacies de garde à Brazzaville et à Pointe-Noire, (iii) la réalisation d'études sur la disponibilité et les prix des médicaments (antipaludiques, antidiabétiques) et (iv) l'accompagnement des formations sanitaires à l'élaboration de listes de médicaments référencés.

Elle continue à rechercher des partenariats pour intensifier cette lutte.

